

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 27 AOÛT 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 27 août 2018 à la Maison LeGrand, sous la présidence de monsieur Henri Grenier, maire et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Marie-Ève Allain, Sylvie Blais, Mireille Langlois
Messieurs Hartley Lepage, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Était également présente à cette séance, madame Chantal Vignet, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Pour cette séance, il est constaté que l'avis aux fins des présentes a été signifié à tous les membres du conseil de la manière prescrite par l'article 153 du Code municipal. Tous confirment la réception dudit avis.

Après avoir constaté qu'il y a quorum, monsieur le maire ouvre la séance à 19h30.

Les points à l'ordre du jour sont :

- 01- Adjudication de la soumission concernant la conception, réalisation et pavage des allées de stationnements au Complexe municipal ;
- 02- Ouverture de l'aréna ;
- 03- Pont de Clemville ;
- 04- Prolongement des journaliers occasionnels et du journalier saisonnier, monsieur Placide Langlois ;
- 05- Adjudication de l'émission du financement d'un emprunt au montant de 318 900 \$;
- 06- Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 318 900 \$ qui sera réalisé le 5 septembre 2018 ;
- 07- Proposition de services pour la réalisation d'un plan de mesures correctives sur la rive et le littoral de la Baie des Chaleurs ;
- 08- Demande de contribution financière pour un plan de visibilité dans le cadre du tournoi de golf des gens d'affaires ;
- 09- Autorisation de paiement de facture à Transport Réal Cyr ;
- 10- Autorisation des dépenses et paiement des factures dans le cadre du tournoi Open Gaspésien ;
- 11- Autorisation de la dépense et paiement de la facture de MR Son enr. (19-08-2018) ;
- 12- Période de questions ;
- 13- Levée de la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-08-412
ADJUDICATION DE LA SOUMISSION
CONCEPTION, RÉALISATION ET PAVAGE DES ALLÉES
DE STATIONNEMENTS - COMPLEXE MUNICIPAL

ATTENDU QUE dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 5.1 - réfection et constructions des infrastructures municipales concernant la conversion de l'aréna en garage municipal et en caserne de pompiers, le projet a été jugé prioritaire par le Ministère et a été retenue pour l'octroi d'une aide financière ;

ATTENDU QU'un appel d'offres pour projet clé en main avec le meilleur rapport qualité/prix, a été demandé pour l'exécution desdits travaux par le biais du Service électronique d'appel d'offres (SEAO) et le journal «Le Havre» ;

ATTENDU QUE lors de l'ouverture des soumissions le 15 août 2018, deux soumissions ont été déposées, soient:

- Construction Jean & Robert ltée
- Eurovia Québec Construction inc.

ATTENDU QUE le comité de sélection a évalué les deux soumissions ;

ATTENDU QUE le conseil municipal s'interroge sur certains critères d'évaluation et de pondération de l'offre ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons demande un avis juridique sur la conformité et l'évaluation des deux soumissions déposées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-08-413
OUVERTURE DE L'ARÉNA

CONSIDÉRANT les travaux de rénovation en cours à l'aréna de Chandler les empêchant ainsi de tenir les camps d'entraînement et débiter les pratiques régulières pour la saison 2018-2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise l'ouverture de l'aréna le 17 septembre 2018 ;

QUE les dépenses soient autorisées pour les activités hivernales de l'aréna ;

QUE madame Cécile Allain, messieurs Rodrigue Duguay et Tony Blais soient embauchés pour débiter la saison, soit le 10 septembre 2018 pour une période de 26 semaines, selon la politique de travail en vigueur et ce, jusqu'à la signature de la convention collective. Les dits employés seront rémunérés à raison de 40 heures/semaine ainsi qu'une prime de disponibilité qui équivaut à 5h/semaine. Aucune heure supplémentaire ne sera autorisée et versée aux employés précités ;

QUE les dépenses des salaires, des bénéfices marginaux et d'électricité ($\pm 10\ 000\$$) concernant les deux semaines supplémentaires soient prélevées dans le surplus accumulé non affecté de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la municipalité de Port-Daniel–Gascons, certifie qu'il y a des fonds suffisants au poste du surplus accumulé non affecté pour acquitter la dépense décrite dans la présente résolution.

Directrice générale/secrétair-trésorière

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-08-414
PONT DE CLEMVILLE

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons entérine la dépense de Construction Jean & Robert ltée pour solidifier le tablier du pont de Clemville et ce, pour un montant maximum de 11 995 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-08-415
PROLONGEMENT DES JOURNALIERS OCCASIONNELS
ET DU JOURNALIER SAISONNIER
(M. PLACIDE LANGLOIS)

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accorde une prolongation de travail de quatre (4) semaines à Ms Pierre Huard, Mathieu Gauthier, Euclide Morin et Placide Langlois. Que les salaires et les bénéfices marginaux ($\pm 8\ 800$ \$) soient prélevés à même le surplus accumulé non affecté de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la municipalité de Port-Daniel–Gascons, certifie qu'il y a des fonds suffisants au poste du surplus accumulé non affecté pour acquitter la dépense décrite dans la présente résolution.

Directrice générale/secrétaire-trésorière

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-08-416
ADJUDICATION DE L'ÉMISSION DU FINANCEMENT
D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 318 900 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Port-Daniel–Gascons a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique «Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 5 septembre 2018, au montant de 318 900 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

27 400 \$	2,35000 %	2019
28 300 \$	2,65000 %	2020
29 200 \$	2,85000 %	2021
30 200 \$	2,95000 %	2022
203 800 \$	3,05000 %	2023

Prix: 98,32000

Coût réel: 3,43828 %

2. BANQUE ROYALE DU CANADA

27 400 \$	3,68000 %	2019
28 300 \$	3,68000 %	2020
29 200 \$	3,68000 %	2021
30 200 \$	3,68000 %	2022
203 800 \$	3,68000 %	2013

Prix: 100,00000 Coût réel: 3,68000 %

3. CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU CENTRE-SUD GASPÉSIEN

27 400 \$	3,73000 %	2019
28 300 \$	3,73000 %	2020
29 200 \$	3,73000 %	2021
30 200 \$	3,73000 %	2022
203 800 \$	3,73000 %	2023

Prix: 100,00000 Coût réel: 3,73000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Financière Banque Nationale inc. est la plus avantageuse ;

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE la Municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 5 septembre 2018 au montant de 318 900 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2018-04. Ces billets sont émis au prix de 98,32000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-08-417
RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE
ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT
PAR BILLETS AU MONTANT DE 318 900 \$
QUI SERA RÉALISÉ LE 5 SEPTEMBRE 2018

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Port-Daniel–Gascons souhaite emprunter par billets pour un montant total de 318 900 \$ qui sera réalisé le 5 septembre 2018, réparti comme suit:

Règlement d'emprunt numéro 2018-04 pour un montant de 318 900 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro

2018-04, la municipalité de Port-Daniel–Gascons souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit:

1. les billets seront datés du 5 septembre 2018 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 5 mars et le 5 septembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le maire, monsieur Henri Grenier et la secrétaire-trésorière, madame Chantal Vignet ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

2019	27 400 \$
2010	28 300 \$
2021	29 200 \$
2022	30 200 \$
2023	31 200 (à payer en 2023)
2023	172 600 \$ (à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2018-04 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans à compter du 5 septembre 2018, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-08-418
PROPOSITION DE SERVICES
RÉALISATION D'UN PLAN DE COMPENSATION
SUR LA RIVE ET LE LITTORAL
DE LA BAIE DES CHALEURS

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la proposition de services de la firme Pesca environnement au montant de 2 900 \$, taxes en sus pour l'élaboration d'un plan de compensation suite à des travaux en rive sur la plage située à Port-Daniel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-08-419
DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
PLAN DE VISIBILITÉ DU TOURNOI DE GOLF ANNUEL
DES GENS D'AFFAIRES

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons contribue au tournoi de golf des gens d'affaires organisé par la Chambre de commerce de la MRC du Rocher-Percé et en partenariat avec la SADC du Rocher-Percé par une commandite d'un terre de départ au montant de 200 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-08-420
AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE
TRANSPORT RÉAL CYR

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement de la facture de Transport Réal Cyr au montant 2 429,50 \$, taxes incluses pour le transport des jeunes du Camp de jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-08-421
AUTORISATION DES DÉPENSES
ET PAIEMENT DES FACTURES
TOURNOI OPEN GASPÉSIEN

Dans le cadre du tournoi de volleyball Open Gaspésien, il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise les dépenses pour les bourses, les DJ, la musique, prise de photos et fond de caisse au montant total de 31 024,38 \$ et en autorise le paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-08-422
AUTORISATION DE LA DÉPENSE
ET PAIEMENT DE LA FACTURE DE MR SON ENR.

Dans le cadre de la tenue des années Jukebox qui s'est déroulée le 19 août dernier, il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise la dépense et le paiement de la facture de MR Son enr. au montant de 1 724,63 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue avec les personnes présentes dans l'assistance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-08-423
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de la séance est proposée par madame Mireille Langlois à 19h58.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Henri Grenier
Maire

Chantal Vignet
Directrice générale./sec.-trés.